

Compte-rendu
Titre du comité

12/06/2023 / 18h00 / au salon du personnel de l'école

Membres (cocher les membres présents)	
<input checked="" type="checkbox"/> Claudine St-Amour, présidente <input checked="" type="checkbox"/> Joël Morlière, vice-président <input checked="" type="checkbox"/> Imen Hirèche, parent <input checked="" type="checkbox"/> Véronique Lafleur, parent <input checked="" type="checkbox"/> Marie-Jeanne Lebel, parent <input type="checkbox"/> Azi Vaziri, parent	<input checked="" type="checkbox"/> Patrice Poirier, responsable du service de garde <input checked="" type="checkbox"/> Lynda Vadnais, titulaire de maternelle <input checked="" type="checkbox"/> Cathy Patenaude, titulaire de 2 ^e année <input checked="" type="checkbox"/> Charlotte Burgaud, titulaire 6 ^e année <input type="checkbox"/> Chanel Côté, psychoéducatrice <input type="checkbox"/> poste vacant
Invités	
	<input checked="" type="checkbox"/> Marie-Hélène Blouin, directrice <input checked="" type="checkbox"/> Soumeya Zaïme, directrice adjointe <input type="checkbox"/> Talin Iwas, secrétaire d'école

N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Point(s) de suivi Responsable(s) du suivi	Réalisation
1.	Ouverture de la séance	Le quorum est atteint. La réunion débute à 19h00.		Sans objet -- Fait F Non fait NF En réalisation ER

N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Point(s) de suivi Responsable(s) du suivi	Réalisation
2.	Mot de bienvenue et vérification des présences	La présidente, Mme St-Amour, souhaite la bienvenue aux membres présents.		
3.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	Mme St-Amour procède à la lecture de l'ordre du jour. L'ordre du jour est adopté avec l'ajout au point 8. a) règlements du SDG 2023-2024. Prise de décision (Adoption)		
4.	Adoption des procès-verbaux des 24 avril et 1^{er} juin 2023	Les procès-verbaux des 24 avril et 1 ^{er} juin sont adoptés tel que présentés. Prise de décision (Adoption)		
5.	Points de suivi des deux procès-verbaux	Aucun point de suivi.		
6.	Assemblée générale des parents du jeudi 21 septembre a. Rapport annuel b. Déroulement	a. Le rapport annuel est presque achevé. Il sera présenté aux parents lors de l'assemblée du 21 septembre prochain. b. La directrice enverra une invitation aux parents au début du mois de septembre. Un courriel de rappel sera envoyé par le conseil d'établissement aux parents afin de les inviter à participer à l'assemblée. Un kiosque sera installé à l'entrée de l'école lors de la soirée des parents du 12 septembre. À cette occasion, un	Claudine St-Amour Marie-Hélène Blouin Membres du CÉ	

N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Point(s) de suivi Responsable(s) du suivi	Réalisation
		dépliant d'information sur le CÉ leur sera distribué. Un horaire est à prévoir pour la soirée.		
7.	Point de direction	<p>a. Point de décision :</p> <p><u>i. Plan de lutte pour prévenir et combattre la violence à l'école :</u></p> <p>Mme Blouin présente l'évaluation du plan de lutte 22-23 et le nouveau plan de lutte 23-24. Les deux documents sont adoptés tels que présentés (Voir les deux résolutions en annexe.).</p> <p><u>ii. Projet éducatif</u></p> <p>Mme Blouin dépose le nouveau projet éducatif pour adoption. Le projet éducatif est adopté tel que présenté.</p> <p><u>iii. Liste des effets scolaires</u></p> <p>Mme Zaïme présente les différentes listes des effets scolaires pour l'année scolaire 23-24. Elle présente un tableau comparatif des coûts avec 2022-2023. Les listes sont adoptées telles que présentées.</p> <p>Résolution :</p> <p>Approbation des listes de fournitures scolaires et du matériel didactique pour lequel une contribution financière des parents est exigée - Année scolaire 2023-2024</p>	Marie-Hélène Blouin	

N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Point(s) de suivi Responsable(s) du suivi	Réalisation
		<p><i>CONSIDÉRANT les dispositions légales applicables qui encadrent les contributions financières pouvant être exigées des parents en vertu de la Loi sur l'instruction publique et du Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières;</i></p> <p><i>CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement doit approuver les contributions financières proposées par la direction de l'école dans la mesure prévue à la Loi;</i></p> <p><i>CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement doit aussi approuver la liste, proposée par la direction de l'école, du matériel d'usage personnel des élèves (fournitures scolaires);</i></p> <p><i>CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement doit informer le centre de services scolaire des contributions financières ainsi approuvées;</i></p> <p><i>CONSIDÉRANT que le centre de services scolaire doit veiller à ce que ses écoles et ses centres de formation professionnelle respectent les conditions applicables aux contributions financières exigées et s'abstiennent, en toute circonstance, d'exiger le paiement de frais contraires à la Loi;</i></p> <p><i>Il est donc RÉSOLU :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <i>1) D'APPROUVER, pour l'année scolaire 2023-2024, les listes de fournitures scolaires et de matériel didactique pour lesquels une contribution financière des parents sera exigée telles que présentées par la direction d'établissement;</i> <i>2) De MANDATER la direction de l'école afin de transmettre ces documents au Bureau du secrétariat général.</i> 		

N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Point(s) de suivi Responsable(s) du suivi	Réalisation
		<p><u>iv. Résolution pour le transfert de fonds du fonds 4 au fonds 9 (projets de la Fondation)</u></p> <p>Comme plusieurs dépenses sont effectuées dans les derniers jours de l'année scolaire, il est proposé d'envoyer un courriel pour approbation à tous les membres du CÉ avec le montant précis de transfert du fonds 4 au fonds 9 le 22 juin prochain. Une résolution sera incluse au procès-verbal de la réunion du 12 juin. Les membres sont d'accord pour cette façon de procéder. Mme Blouin enverra le courriel aux membres le jeudi 22 juin.</p> <p>Courriel envoyé aux membres pour adoption le 22 juin 2023 :</p> <p>Les membres du conseil d'établissement acceptent de transférer le montant de 18 714,00\$ du fonds 4 au fonds 9.</p> <p>Ce montant inclut toutes les dépenses effectuées par la Fondation dans le cadre de ses activités à l'école ainsi que le montant total des demandes de soutien financier déposées pour des projets par les enseignants auprès de la Fondation pour l'année 2023-2024.</p> <p><u>v. Résolutions (2) mesures protégées</u></p> <p>#1. Le conseil d'établissement de l'école Notre-Dame-du-Foyer confirme que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a alloué à l'établissement dans les cadres des mesures protégées, un montant de 66 796,00\$.</p>		

N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Point(s) de suivi Responsable(s) du suivi	Réalisation
		<p>#2 Le conseil d'établissement de l'école Notre-Dame-du-Foyer confirme que le déploiement de ces mesures a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement. (Voir les deux résolutions en annexe).</p> <p>vi. <u>Résolution budget annuel</u></p> <p>Le budget ayant été utilisé, aucune résolution n'est nécessaire.</p>		
8.	Règlements 2023-2024 au SDG	M. Poirier nous présente les différentes modifications qui seront faites aux règlements en vue de l'année scolaire 23-24. Le document sera envoyé aux parents utilisateurs et diffusé sur le site web de l'école. Les règlements sont approuvés tels que présentés.	Patrice Poirier	
9.	Levée de la séance et date de la prochaine rencontre	<p>Prochaine réunion : à venir en 23-24</p> <p>Levée de la séance : 20h45</p>		